



SNUipp-FSU 67
10, rue de Lausanne
67000 STRASBOURG

Tél : 03 90 22 13 15
Fax : 03 90 22 13 16
Mail : snu67@snuipp.fr
Site internet : <http://67.snuipp.fr/>



Strasbourg, le 11 septembre 2014

Objet : Outil de suivi des absences du mercredi et du samedi

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Des directeurs nous ont fait part d'un courriel transmis par leur IEN relatif aux absences du mercredi et samedi matin qui seraient à renseigner sur une nouvelle application. Une de plus!

Nous ne pouvons que nous étonner de cette nouvelle injonction aux directeurs. Elle ne va pas dans le sens de la simplification administrative souhaitée et annoncée par le ministère.

Les enseignants de chaque classe relèvent depuis toujours les absences de leurs élèves comme le stipule le code de l'éducation.

Code Education R 131-5

"Il est tenu, dans chaque école et établissement scolaire, un registre d'appel sur lequel sont mentionnées, pour chaque classe, les absences des élèves inscrits et le motif. Tout personnel responsable d'une activité organisée pendant le temps scolaire signale les élèves absents, selon des modalités arrêtées par le règlement intérieur de l'école ou de l'établissement. Toute absence est immédiatement signalée aux personnes responsables de l'enfant qui doivent sans délai en faire connaître les motifs au directeur de l'école.

Les enseignants sont responsables de leurs élèves et le contrôle des présences est obligatoire. Le registre d'appel doit pouvoir être consulté par l'IEN."

Nous vous informons que nous donnons comme consigne syndicale aux directeurs de ne pas renseigner ce nouvel "outil" et de se limiter à leurs nombreuses tâches quotidiennes.

Veillez croire, Madame l'Inspectrice d'Académie, à notre profond attachement au service public d'Education.

Virginie Solunto, Catherine Le Duff

Co-Secrétaires départementales.